



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Rapport de la Miviludes Question au Gouvernement n° 254

Texte de la question

RAPPORT DE LA MIVILUDES

Mme la présidente. La parole est à M. Frédéric Valletoux.

M. Frédéric Valletoux. Le récent rapport de la mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires qui a déjà été évoqué montre que les saisines ont atteint un triste record en 2021.

Force est de constater que le phénomène des dérives sectaires demeure plus que jamais prégnant en France : il n'épargne aucun territoire et touche tous les domaines. Ces dérives sectaires isolent, ruinent, blessent et parfois tuent.

La crise sanitaire inédite que nous avons traversée a favorisé l'émergence de nouvelles mouvances et d'individus souhaitant tirer profit des personnes isolées, malades ou qui ont perdu leurs repères. Les dérives liées à la santé, notamment, doivent nous inquiéter.

Au pays de Pasteur, de Laennec, de Paré, de Charcot, de Bichat, et de tant d'autres, les gourous et autres charlatans prolifèrent. C'est un danger majeur en termes de santé et de sécurité publique, un danger vital ! Il est inconcevable de laisser proliférer ces pseudo-thérapeutes de malheur qui mettent en péril tant de vies !

En 2015, à l'initiative de son ancien président, Serge Blisko, la Miviludes avait signé un protocole avec le Conseil national de l'Ordre des médecins. Il faut sans doute aller plus loin dans l'implication des ordres professionnels en matière de lutte contre le charlatanisme et les dérives sectaires.

Pendant plusieurs années, la Miviludes n'était plus une priorité. Grâce notamment au travail du ministre de l'intérieur, Gérard Darmanin, que je tiens à saluer, le Président de la République et le Gouvernement ont renforcé les moyens de cet organisme essentiel pour lutter contre l'ensemble de ces dérives sectaires.

Il faut désormais aller plus loin. Pouvez-vous, d'abord, nous indiquer comment le Gouvernement compte renforcer son action, quelles initiatives il promouvra et selon quel calendrier ?

Ensuite, concernant les dérives liées à la santé, comment renforcer les contrôles et comment permettre une coopération efficace entre tous les acteurs concernés ainsi qu'une meilleure information du public, laquelle est essentielle ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe HOR. – M. Hubert Wulfranc applaudit également.)*

Mme la présidente. La parole est à Mme la secrétaire d'État chargée de la citoyenneté.

Mme Sonia Backès, secrétaire d'État chargée de la citoyenneté. J'ai répondu en partie à votre question en

répondant à celle d'Olivier Falorni. Effectivement, de nouvelles formes d'emprise se développent qui sont sans doute en partie liées au covid, notamment en raison de l'isolement d'un certain nombre de nos concitoyens et de la remise en cause de manière plus systématique du fait scientifique.

Certains responsables du Rassemblement national m'ont accusée de nazisme et ont prétendu que je voulais instaurer un « ministère de la vérité » parce que j'ai affirmé que faire un signalement quand quelqu'un dérive vers ces formes de séparatisme était « un geste qui sauve ». En 2021, une femme est décédée suite à vingt et un jours de jeûne hydrique.

M. Olivier Falorni. Eh oui !

Mme Sonia Backès, secrétaire d'État. D'autres personnes sont décédées après avoir arrêté une chimiothérapie pour la remplacer par des jus de légumes ou du respirianisme.

M. Olivier Falorni. C'est criminel !

Mme Sonia Backès, secrétaire d'État. Voilà quelle est la réalité.

Chacun a le droit de penser ce qu'il veut ; il n'y a pas et il n'y aura pas de délit de complotisme. Cependant nous devons savoir que c'est très souvent le complotisme qui est à l'origine de l'entrée dans ces dérives sectaires.

Je l'ai dit, pour la première fois, des assises des dérives sectaires et du complotisme se tiendront l'an prochain. Nous avons déjà fait retirer à Doctolib 6 000 références de pseudo-naturopathes qui n'étaient pas agréés par le ministère de la santé. Nous poursuivons ce travail au quotidien pour identifier ceux qui, parmi les différents praticiens, sont des charlatans. Nous continuerons avec l'aide de la Cellule d'assistance et d'intervention en matière de dérives sectaires (Caimades) créée au sein de la direction centrale de la police judiciaire (DCPJ) qui accomplit un travail d'enquête extraordinaire sur ce sujet. *(Applaudissements sur les bancs du groupe RE et sur quelques bancs du groupe Dem.)*

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Valletoux](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (2^e circonscription) - Horizons et apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 254

Rubrique : Sectes et sociétés secrètes

Ministère interrogé : Citoyenneté

Ministère attributaire : Citoyenneté

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 novembre 2022

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 9 novembre 2022